

De la responsabilité sociale des entreprises à la responsabilité sociétale des organisations

Les partenaires financiers de l'Observatoire :



En savoir plus

Grâce à son Observatoire, la CRESS dispose d'un outil d'appui pédagogique pour les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire souhaitant mettre en oeuvre des enquêtes : aide à l'élaboration de questionnaires, traitement et analyse des données, valorisation et diffusion des résultats sous forme de publications.

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire est également en capacité de produire des études et diagnostics sur les territoires infra-départementaux des Pays de la Loire.

CRESS Pays de la Loire : 02 40 74 02 49
cress.pdl@cress-pdl.org

Directeur de la publication : Jacques STERN

Comité de rédaction : Karine FENIES DUPONT
Noémie LAGUESTE
Hélène COMBE (ODP)
Fabienne MADEC

Vous pouvez retrouver les publications de l'Observatoire sur le portail de la CRESS : www.cress-pdl.org, rubrique « Observer, se former et travailler en ESS ».

- N°1 PANORAMA DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION DANS LES PAYS DE LA LOIRE - MAI 2008
EN PARTENARIAT AVEC L'URSCOP
- N°2 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, REPERES ET CHIFFRES-CLÉS - NOVEMBRE 2008
UNE SYNTHÈSE RÉGIONALE, UNE VERSION PAR DÉPARTEMENT
- N°3 CARTOGRAPHIE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - FEVRIER 2009
EN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE CARTA ET L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
- N°4 LA BRANCHE D'AIDE À DOMICILE - MAI 2009
- N°5 NANTES MÉTROPOLE, BILAN DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - OCTOBRE 2009
- N°6 SAINT HERBLAIN, CHIFFRES-CLÉS ET PORTRAITS D'ENTREPRENEURS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - OCTOBRE 2009
- N°7 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE, BILAN DE L'EMPLOI - OCTOBRE 2009
- N°8 PANORAMA DU COMMERCE ÉQUITABLE EN PAYS DE LA LOIRE - MAI 2010
- N°9 SAINT HERBLAIN - PORTRAITS D'ENTREPRISES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2010 - OCTOBRE 2010
- N°10 LE MICROCREDIT PERSONNEL GARANTI DIT «MICROCREDIT SOCIAL» - OCTOBRE 2010

- N°11 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE. BILAN DE L'EMPLOI - OCTOBRE 2010
- N°12 NANTES MÉTROPOLE, BILAN DE L'EMPLOI 2008 DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - JANVIER 2011
- N°13 LES ENTREPRISES D'INSERTION DES PAYS DE LA LOIRE OBSERVATOIRE 2009 - JANVIER 2011
- N°14 L'ÉCONOMIE SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE FACE AU VIEILLISSEMENT DE SES SALARIÉS - FEVRIER 2011



Le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est aujourd'hui utilisé fréquemment dans tous les secteurs d'activités.

Ce concept fait particulièrement écho aux organisations de l'Économie Sociale et Solidaire dont les activités sont fondées sur des valeurs et des principes repris aujourd'hui par la RSE. L'ESS contribue, à la fois par la place de l'individu au cœur de l'organisation et par l'innovation dont font preuve les porteurs de projets, à faire évoluer le paradigme dominant du développement économique.

Cette publication vise à définir un ensemble de termes souvent usités et surtout à rappeler aux acteurs les fondements d'un engagement pour une démarche de responsabilité sociale que nous souhaitons voir s'étendre à une responsabilité sociétale.

Nous espérons que cette publication puisse vous éclairer sur l'articulation entre les différents concepts liés au développement durable et vous donner les premiers éléments d'informations pour construire ensemble une économie responsable et créatrice d'emplois.

Jacques STERN
Président de la CRESS

L'Observatoire de l'Économie Sociale et Solidaire travaille depuis 2009 sur la thématique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Cette année, dans le cadre de la collaboration de l'OESS avec la ville de Saint-Herblain, un travail sur la rédaction d'une charte de la responsabilité sociétale a été engagé.

Cette collaboration donne lieu à la diffusion de portraits d'entreprises investies dans une démarche RSE. Nous vous invitons à consulter la publication n°18, complémentaire des éléments que vous trouverez ci-après.

L'observatoire de l'ESS continue son travail sur les indicateurs de Responsabilité Sociétale des Entreprises en organisant une journée de travail avec les acteurs de l'ESS au mois de novembre 2011.

Pour plus d'informations :
contact.observatoire@cress-pdl.org

Cette publication a été réalisée en étroite collaboration avec Hélène COMBE, membre du Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR), déléguée générale de l'Observatoire de la Décision Publique et titulaire de la Chaire « Développement humain durable & territoires » de l'École des Mines de Nantes.

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

42 rue des Hauts Pavés - 44000 Nantes

Tél : 02 40 74 02 49 / contact.observatoire@cress-pdl.org

www.cress-pdl.org



Faire face aux enjeux de la société

Aujourd'hui les enjeux auxquels nous devons faire face sont nombreux. Dans un contexte où l'économie est de plus en plus financiarisée et où le modèle de développement productiviste montre ses failles, il est tout à fait légitime de s'interroger sur d'autres manières de créer de la richesse et de l'emploi et ainsi de renouveler plus profondément les concepts classiques de l'économie de marché.

A cela, s'ajoute le défi environnemental avec par exemple les problématiques d'épuisement des ressources naturelles ou de changement climatique dont l'état d'urgence se renforce chaque jour.

Il s'agit donc de proposer une nouvelle forme d'économie à laquelle les considérations environnementales et humaines seraient totalement intégrées.

Comment réinventer une manière de produire des biens et des services en replaçant l'économie à sa juste place, au service du projet de société ?

En d'autres termes, l'enjeu consiste à proposer un nouveau modèle de développement, non plus basé uniquement sur la prédominance de l'économie, mais bien un modèle où le social, l'environnemental et l'économique sont englobés et constituent un système de valeurs permettant la création de richesses et d'emplois sur un territoire.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

C'est la mise en œuvre des logiques de développement durable au sein d'une entreprise ou d'une organisation. La RSE est avant tout un principe d'engagement, une démarche de progrès qui porte sur différents axes : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la responsabilité économique.

Le terme de responsabilité globale des entreprises (RGE) peut également être employé pour désigner ce principe d'engagement.

Le bilan sociétal

Le Centre des Jeunes Dirigeants a imaginé une démarche globale pour permettre aux entreprises de prendre en compte leurs valeurs autres que financières : citoyennes, environnementales, humaines, démocratiques... Ces valeurs rencontrent les préoccupations des collectivités territoriales et des citoyens soucieux de promouvoir des entreprises qui respectent leur environnement social et écologique et qui participent aux enjeux de leur territoire. Ce bilan est un outil d'information interne et externe sur les éléments d'échanges de l'entreprise avec la société dans les catégories non référencées par les bilans comptables et sociaux légaux. CJD, « Guide du bilan sociétal ».

Vers une économie autrement responsable ...

Pour cela, nous devons reformuler le modèle de développement économique actuellement dominant : replacer la question humaine au cœur du modèle afin de rappeler les raisons d'être et les valeurs de l'activité.

Six niveaux de l'économie doivent être pris en considération : les valeurs, les représentations, les repères, l'activité, les pratiques et les comportements.

Etre capable de s'interroger sur ces différents niveaux permet d'engager une réelle réflexion pour une responsabilité économique, élément indispensable de la responsabilité sociétale.

En ce sens, ce nouveau modèle réinterroge la place de l'individu au sein d'un collectif et met en avant le principe d'équité, il permet de « redéfinir collectivement la place de l'économie dans nos systèmes de vie, c'est-à-dire opter pour une économie plurielle et responsable ». *Hélène Combe, intervention pour le CJD, 2009.*

Par la même, les principes de la RSE peuvent être intégrés comme des leviers stratégiques et innovants afin que l'entreprise allie développement économique et apport sociétal.

Ces fondamentaux se retrouvent dans les principaux critères du commerce équitable (cf. encadré).

Pour une responsabilité portée collectivement

Construire une nouvelle vision des richesses et de la place de l'économie doit s'inscrire dans un effort théorique concerté et prendre part au débat public afin d'envisager de manière collective une autre façon de produire. Il faut engager le débat pour engager le processus.

C'est l'occasion pour l'entreprise de s'inscrire durablement sur son territoire et de se positionner comme un véritable acteur de la vie locale, dans une logique de complémentarité des activités sur un même territoire.

Ce n'est pas simplement se donner bonne conscience ou redorer l'image d'une entreprise. L'engagement est total et implique de réinterroger le sens donné à notre activité dans le cadre d'une démarche de progrès qui associe toutes les parties prenantes d'une entreprise.

« L'entreprise pleinement responsable, et proactive ne se contenterait pas de satisfaire pleinement aux contraintes légales et conventionnelles, mais elle intégrerait en tant qu'investissement stratégique, les dimensions sociales et sociétales dans ses politiques globales ». *Christine NOEL, 2010*².

Pour que cette démarche porte ses fruits, elle doit faire l'objet d'une évaluation de la part de l'ensemble des parties prenantes (usagers/clients, salariés, cadres dirigeants, société civile) et également de la part des pairs (entreprises ayant le même objet ou la même démarche).

De par cette appréciation, l'entreprise peut ainsi mettre en évidence les points d'amélioration dans les différents domaines afin que cet engagement soit réellement ancré dans une démarche de progrès.

Responsabilité Sociétale et Economie Sociale et Solidaire

L'engagement dans une démarche RSE permet de réinterroger son modèle de fonctionnement et son modèle de gestion au service d'un modèle économique et social porteur de valeurs et de principes proches de ceux portés par l'Economie Sociale et Solidaire.

Les acteurs de l'ESS contribuent à avancer dans la mise en œuvre de la responsabilité sociétale. Ils apportent la démonstration qu'il est possible de placer l'économie au service d'un projet collectif. Dans cette conception, les individus composent l'entreprise et l'entreprise correspond à un collectif d'individus. On retrouve ici les principes démocratiques garantis par le statut juridique des entreprises de l'ESS.

La responsabilité provient d'une adhésion volontaire à des valeurs. C'est une attitude, un état d'esprit qui découle de la vie des individus en société. Les entreprises de l'ESS semblent être plus sensibles aux préoccupations de la RSE. En effet, la nature du projet des entreprises de l'ESS, l'objet social de leur activité et leur ancrage territorial expliquent en partie leur implication dans une démarche RSE.

En effet, les entreprises de l'ESS s'attachent à redonner du sens à leur activité et intégrer des notions telles que l'altérité, la modération, la relation au territoire, la démocratie interne, la prise en compte des générations futures, dans leur mode de gestion et de gouvernance.

« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire disposent d'un modèle ancien et d'une avance considérable en matière de responsabilité sociale et sociétale, du fait des règles que leur imposent leurs propres statuts. [...] Il reste que cela ne saurait être suffisant dans un contexte fortement dynamique. » *Jérôme BLANC, 2008*³.

A l'ESS désormais de répondre aux préoccupations sociales, économiques, environnementales et démocratiques pour un développement économique autrement responsable.

L'économie Sociale et solidaire

La charte de l'Economie Sociale et Solidaire définit celle-ci selon un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, et mixité des ressources financières. L'Economie Sociale et Solidaire regroupe les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

Ces entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, tout en mettant l'homme au cœur du projet, sont inscrites dans le développement économique, et l'essentiel de leur excédent est affecté à la poursuite des objectifs collectifs qu'elles se sont données.

Elle se caractérise par un mode d'entreprendre spécifique et non par des activités particulières.

Les principaux critères du commerce équitable⁴

- Limiter les intermédiaires entre producteurs et acheteurs
- Définir un prix d'achat en rapport avec les conditions sociales de production
- Préfinancer en partie les commandes afin d'éviter l'endettement des producteurs
- Etablir un partenariat sur le long terme
- Proposer une aide technique ayant trait à la qualité des produits, à la gestion, à la formation, ...
- Assurer un soutien à la diversification des productions, à leur transformation sur place et à l'élargissement des débouchés
- Garantir un environnement de travail respectueux du bien être physique, psychologique et social du producteur, à court et à long termes
- Encourager des productions durables sur le plan économique et écologique.

¹ www.ademe.fr

² Christine NOEL « La notion de responsabilité de l'entreprise : fondements conceptuels et utilisation managériale », mars 2010.

³ Jérôme BLANC, « Responsabilité sociale des entreprises et économie sociale et solidaire : des relations complexes », tome XLII, n°1, série W dynamique technologiques et organisation, n°10, janvier 2008.

⁴ L'économie sociale au Nord et au Sud, Jacques DEFOURNY, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU (sous la direction de), Paris, De Boeck et Larcier, 1999, 278 p.

Développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » *Rapport Brundtland, 1987.*

« Le développement durable vise à l'harmonie entre les humains et l'harmonie entre les humains et la nature ». *Commission mondiale du développement durable, 1988.*

Agenda 21 local¹

L'agenda 21 local est une déclinaison d'un texte adopté par 173 gouvernements en 1992, lors du premier Sommet de la Terre à Rio. Ce texte a fixé les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au XXI^e siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement vivable (changement climatique, pollution, conditions de travail...). L'agenda 21 local des collectivités, fondé sur la participation et le partenariat des acteurs privés et publics, consiste à définir une stratégie de développement du territoire qui décline, au niveau local, les principes du développement durable.

